

Concours 2025 poster CNPTLM Prix DPC

Myriam DELVIGNE

Présidente CNPTLM

Contact : cnptlm@gmail.com, <https://cnptlm.fr>, 06 50 72 00 64

L'un des engagements du Conseil National Professionnel est de faire valoir l'obligation triennale de chaque technicien de laboratoire médical à participer à un parcours ou à une formation Développement Professionnel Continu (DPC).

Le DPC est un dispositif de formation réglementé :

- Initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016 ;
- Effectif depuis le 1er janvier 2013 ;
- Dédié aux professionnels de santé de France (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).

Le CNPTLM organise la mise en place d'un prix DPC 2025 à l'occasion de la journée professionnelle de l'AFTLM du 28 novembre 2025 par la présentation d'un poster dont le thème sera la mise en place scientifique et en pratique de ces orientations prioritaires.

Les 4 orientations prioritaires 2023-2025, associées aux fiches de cadrages trouvées sur le site ANDPC <https://www.agencedpc.fr> sont :

- Compétences en cytologie ;
- Séquençage haut débit ;
- Délivrance de Produits Sanguins Labiles ;
- Garantie de la cohérence d'un examen de biologie médicale du pré-analytique à la validation technique.

Ce prix sera récompensé à hauteur de :

- ★ 1er prix : 500 €
- ★ 2e prix : 200 €
- ★ 3e prix : 100 €

- ◆ Chaque participant à la journée professionnelle de l'AFTLM a la possibilité de proposer un poster représentant le travail entrepris par son laboratoire ou secteur d'activité sur l'orientation prioritaire choisie.
- ◆ Le sujet du poster devra au préalable être soumis et validé par le CNPTLM.
- ◆ Chaque poster devra associer une attestation déclarant l'originalité du travail ainsi que son autorisation à publication sur le site du CNPTLM.
- ◆ Les posters devront contenir : un titre, les auteurs, une introduction avec l'orientation prioritaire choisie, un ou plusieurs objectifs, les matériels et méthodes, les résultats, les discussions et conclusions le cas échéant.
- ◆ Les posters seront en format A0 et devront être conformes au protocole de Vancouver.
- ◆ Le titre, les auteurs et un fichier informatique du poster devront être communiqués **avant le 30 octobre 2025** à l'adresse suivante : cnptlm@gmail.com
- ◆ Les trois meilleurs posters seront récompensés par les membres du CNPTLM qui jugeront sur une échelle de 1 à 5 : la valeur scientifique au regard de l'orientation choisie, la présentation, le résultat et le respect des règles.
- ◆ Tous les posters seront affichés lors de la journée professionnelle.